

DIRECTION DE
LA FORMATION ET DE
LA VIE ÉTUDIANTE

Procès-Verbal du Conseil de la Formation et de la Vie Etudiante du 2 octobre 2018
-Sous réserve de l'approbation du CFVE du 6 novembre 2018-

COLLEGE A

Etaient présents ou représentés :

CHOUARD Géraldine, **FEJOZ** Jacques, **MIAS** Arnaud, **PERRET** Véronique

COLLEGE B

Etaient présents ou représentés :

CAMPOY Éric, **CAMPS-ROBERTSON** Régine, **DELZANGLES** Béatrice, **LISSY** Pierre, **MAGE** Sabine

Était invitée :

MERITET Sophie

COLLEGE BIATSS

Était présent ou représenté :

CORBLET Ariane, **DELEVACQ** Christophe

Etaient invitées :

AUBOYNEAU Sybille, **PERSICO** Sabine

COLLEGE ÉTUDIANTS

Etaient présents ou représentés :

DELAYGUE Martin, **GHOLAMI** Armin, **IHADDADEN** Juba, de **MAILLARD** Mathieu, **MOTTIS** Elodie, **PIGANEAU** Thaïs, **RIFF** Jean, **ROCHON** Clément, **TOUX** Fabien

Était absente ou excusée :

EL BAZ Naomie

COLLEGE PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

Était présent ou représenté :

MEUNIER Régis

Était absent ou excusé :

LAMBERT Denis

Était invitée :

DUBOIS Ariane

MEMBRES DE DROIT AVEC VOIX CONSULTATIVE

Etaient présents ou représentés :

BOUTILLIER Stéphane, Directeur du SUAPS ; **CHARLETY** Véronique, Directrice des Affaires Internationales ; **DARPY** Denis, Directeur du département MSO ; **DESSANS** Patricia, Directrice de la Formation et de la Vie Etudiante ; **DORANDEU** Renaud, Directeur du département LSO ; **DUIZABO** Sébastien, Directeur du Département Education Permanente ; **HOFFMANN** Marc, Directeur du département MIDO ; **LOHISSE** André, Directeur du Service Commun de la Documentation ; **PEJOUT** Nicolas, Directeur Général des Services ; **SALASC** Yves, Agent comptable

Etaient absents ou excusés :

GUENEE Pascal, Directeur du département IPJ ; **HUAULT** Isabelle, Présidente ; **JOUINI** Elyès, Vice-Président du CA, en charge des Relations institutionnelles et des milieux sociaux-économiques

La séance est ouverte à 17 heures.

Sabine Mage informe les membres du conseil que l'ordre du jour assez chargé illustre le dynamisme de Paris-Dauphine en matière de formation continue et de développement international. S. Mage propose que le point 5 « Avis sur la procédure de mobilité sortante 2018/2019 » soit examiné en point 4 après la présentation de la DFVE.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2018

S. Mage propose de passer au vote de l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2018. **Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2018 est approuvé à l'unanimité, avec 19 voix pour.**

2) Informations générales

Loi « Orientation et Réussite des Etudiants » (ORE)

Cette loi prévoit l'inscription de toutes les formations de premier cycle sur la plateforme Parcoursup. Paris-Dauphine a obtenu une dérogation, prévue par la loi, pour intégrer Parcoursup en 2020. Il s'agira pour Dauphine ne pas remettre en cause son modèle de sélection.

PSL

PSL souhaite organiser son offre de formation en programmes gradués, dans un objectif de lisibilité et d'attractivité notamment auprès d'étudiants internationaux. Il s'agit également de mieux articuler encore la formation et la recherche. Cette démarche s'inscrit dans l'appel PIA 3 (Programme Investissement d'Avenir) et plus particulièrement dans l'appel à projets Structuration Formation Recherche (SFR). Paris-Dauphine a présenté, dans ce cadre, 8 propositions de programmes gradués, dans ses disciplines (Economie, Management, Droit, Finance, Sciences Sociales, Mathématiques, Informatique, Sciences des données et Intelligence Artificielle), qui feront l'objet d'une première évaluation par les vice-présidents Formation et Recherche de tous les établissements membres de PSL. Les projets retenus bénéficieront de financements (bourses, stages de terrain, etc...). A l'issue de cette première phase, les projets sélectionnés seront présentés dans le cadre de l'appel à projets SFR.

50 ans de Paris-Dauphine

C'est une année un peu particulière qui vise à mettre en lumière 50 années d'excellence académique et scientifique, avec une signalétique dédiée. Les festivités ont déjà commencé avec la première édition de la Semaine de l'Egalité et de la Diversité qui a été un réel succès.

Thaïs Piganneau s'interroge sur le fait que certaines affiches de l'exposition Les Mots de l'Egalité et de la Diversité soient encore présentes à l'entrée de Paris-Dauphine. Béatrice Delzangles indique que tous les termes de cette exposition ont été définis de manière juridique et notamment l'appellation LGBTQIA+ est reconnue par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Elle rappelle l'obligation faite aux établissements de désigner une personne référente sur cette question.

Elections étudiantes

Elles sont programmées le 15 novembre 2018. S. Mage souhaite le plus grand succès à tous ceux qui vont se présenter et précise que la DFVE sera mobilisée pour l'organisation de ce scrutin.

Engagement étudiant

La DFVE travaille, avec les départements, pour proposer une démarche qui soit lisible, avec une adresse mail dédiée, un formulaire en ligne. Le dépôt des demandes est prévu du 11 au 31 janvier 2019 avec des pièces justificatives, avec un rapport d'engagement à remettre du 5 au 19 avril.

3) Présentation de la Direction de la Formation et de la Vie Etudiante (DFVE)

S. Mage introduit cette présentation.

La DFVE est née de la volonté de l'établissement d'appuyer les départements de formation, et de renforcer la coordination entre les services aux usagers, entre les services et les départements de formation, et entre les départements de formation. Patricia Dessans poursuit en précisant son premier objectif, à savoir définir l'organisation de cette direction. Elle rappelle que sa mission est de participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de formation et de vie étudiante, en lien étroit avec la Vice-Présidente du CFVE et les directeurs des départements de formation. La création de la DFVE vise à favoriser la réalisation des projets transversaux, et à impulser des projets et une dynamique de fonctionnement pour permettre l'échange de bonnes pratiques et la mise en place de méthodologies et de processus communs.

L'organisation de la future direction sera structurée en quatre pôles.

Le pôle « Services aux étudiant·e·s » est axé sur le parcours de l'étudiant : information et orientation, démarches administratives de scolarité, handicap, logement, aide sociale, vie associative et insertion professionnelle.

Le pôle « Formation aux usages et réalisations multimédia » regroupe l'ensemble des services dédiés à l'appui à la pédagogie (plateforme MyCourse, création de ressources numériques, formation des étudiants et des enseignants aux usages numériques, ingénierie pour l'enseignement numérique) et à l'accompagnement des associations étudiantes et de l'établissement dans la sonorisation, la mise en lumière, la captation vidéo et la réalisation d'événements.

Le pôle « Innovations et transformations pédagogiques » vise à mettre en place un « Teach Lab », lieu de « fabrique pédagogique », en recensant les pratiques existantes à Paris-Dauphine, en sélectionnant les innovations à plus fort potentiel, en adossant les expérimentations à la recherche en sciences de l'éducation et en produisant des ressources pour accompagner les équipes pédagogiques.

Enfin le pôle « Planning Central », avec des missions renforcées, a pour objectif d'harmoniser les règles de gestion, de faciliter l'utilisation des fonctionnalités d'ADE (l'outil de gestion des emplois du temps et des salles), d'optimiser la gestion des surveillants et le taux d'occupation des salles, de simplifier le processus de réservation des salles. Le pôle « examens » vient d'être créé à la rentrée 2018.

Pour l'accompagner dans ses missions, la Directrice de la Formation et de la Vie Etudiante est assistée d'une Adjointe en charge de la Transformation Numérique, d'un Coordinateur de la Vie Etudiante et d'un assistant.

La DFVE a d'ores et déjà initié un certain nombre de projets structurants : harmonisation et mise en cohérence de l'ensemble des rapports transmis au HCERES, renforcement des missions du Planning Central, amélioration de la plateforme BOLERO avec dématérialisation des pièces justificatives de candidature en L1 et mise en qualité des inscriptions administratives. Pour ce faire un comité de pilotage formation avec les directeurs de départements et un comité opérationnel avec les responsables administratives de département ont été mis en place.

De nombreux projets sont en cours ou terminés dont la reconnaissance de l'engagement étudiant, la préparation de la future plateforme unique de candidature, le pilotage de 4 manifestations sur l'orientation (les rendez-vous de l'orientation des L2 et des L3, le Samedi des Lycéens, la Journée des Masters), le développement de l'offre de logements aux étudiants, l'offre de restauration, la refonte du calendrier pédagogique...

P. Dessans conclut sa présentation en remerciant chaleureusement l'équipe actuelle et la future équipe de la DFVE, et la Cellule d'Aide au Pilotage.

S. Mage remercie P. Dessans pour le travail accompli, et la longue période de concertation qui a abouti à cette proposition de DFVE. Elle ouvre le débat.

Régine Camps-Robertson souhaite avoir des précisions sur la fusion entre l'actuel CIP et le pôle « pédagogie événementiel » du service audiovisuel, et sur les changements engendrés par cette fusion. P. Dessans répond que cette fusion va permettre de gagner en cohérence et acte une collaboration déjà très soutenue.

Martin Delaygue s'interroge sur la centralisation des examens. P. Dessans précise que les contrôles continus sont exclus de cette centralisation, qui ne concerne que les examens identifiés sur le calendrier pédagogique. Il s'agit d'organiser un guichet unique au service des enseignants-chercheurs et des départements de formation.

A la question de Clément Rochon sur un éventuel rattachement de l'Adjointe en charge de la Transformation Numérique au Vice-Président en charge du Numérique, S. Mage répond que ce poste est rattaché uniquement à P. Dessans. La transformation numérique a un impact de plus en plus important sur les sujets liés à la formation et à la vie étudiante. Il est très important que la vision « métiers » soit prise en compte dans la définition et la mise en œuvre des projets numériques.

4) Avis sur la procédure de mobilité sortante 2018/2019

S. Mage rappelle qu'habituellement, le vote de cette procédure intervient en juin. Cette année a été marquée par un certain nombre de dysfonctionnements. Paris-Dauphine se développe à l'international et le nombre d'étudiants en mobilité sortante augmente. Les équipes de la Direction des Affaires Internationales ont travaillé à revoir la procédure avec trois objectifs : plus juste, plus lisible, plus fiable.

Sophie Meritet, Conseiller Académique Responsable de la mobilité étudiante, rappelle quelques éléments de contexte. En janvier dernier a eu lieu la « crise des affectations ». Des réunions ont été organisées avec les élus étudiants, les départements de formation, la Direction des Affaires Internationales et la Cellule d'Aide au Pilotage (pour l'accompagnement à la modification de la procédure). Les principes généraux de la procédure n'ont globalement pas changé : les demandes doivent comporter les moyennes académiques des semestres précédents et une attestation de niveau de langue. Les étudiants peuvent désormais postuler sur n'importe quelle zone linguistique et sur toutes les universités qui les intéressent dans l'offre de mobilité proposée par Paris-Dauphine, à condition qu'ils disposent des compétences linguistiques et que leur parcours académique le leur permette. Ils ne sont plus limités, comme dans le précédent système à un choix parmi 10 universités dans une seule zone linguistique. La Direction des Affaires Internationales a mis en place une « moulinette » qui permet de présenter à chaque étudiant le champ des possibles en fonction de son niveau de langue, de son niveau académique et de son parcours. Un classement est établi sur la base de la moyenne académique de l'année précédente. Ce nouveau système offre davantage de flexibilité pour l'étudiant, tout en étant plus fiable et en permettant de poursuivre les affectations en présentiel. S. Mage précise qu'à la suite de discussions dans les départements de formation, des évolutions mineures ont été apportées. Elle ouvre le débat.

Clément Rochon remercie la Direction des Affaires Internationales, S. Meritet et S. Mage pour le travail de co-construction avec les élus étudiants. La nouvelle procédure est globalement satisfaisante. Il reste cependant le sujet sensible de la disparition de la bonification appliquée au classement pour la mobilité sortante pour les étudiants du parcours Langues et Enjeux Contemporains (LEC). Ce parcours est valorisant d'un point de vue académique. La bonification complexifiait sans doute quelque peu la gestion de la mobilité sortante mais sa disparition peut être ressentie comme une rupture du « contrat de confiance » entre Paris-Dauphine et les étudiants du parcours LEC. Esprit Dauphine demande la mise en place d'une mesure transitoire, cette année, pour ces étudiants. Renaud Dorandeu rappelle que la bonification a été mise en place, il y a quelques années pour inciter les étudiants à s'inscrire dans ce parcours. Il soutient la mise en place de cette mesure transitoire du maintien de la bonification pour les étudiants de 2^{ème} année de ce certificat dans le classement sur la performance académique. S. Mage confirme que la mesure transitoire sera intégrée à la nouvelle procédure et précise que cette bonification permettait uniquement de modifier l'ordre de passage aux Affaires Internationales, sans aucun impact sur le classement académique comme c'était déjà le cas.

R. Camps-Robertson découvre l'abandon de la bonification. Elle précise que la seule note qui compte dans la moyenne académique est la note de Langue Vivante 2, dont seul un des deux modules compte. S. Mage précise que c'est le principe d'un certificat qui propose une formation complémentaire et qui n'est pas diplômante. Pour R. Camps-Robertson, la suppression de la bonification risque de porter atteinte à l'attractivité du parcours LEC. R. Dorandeu insiste sur l'enjeu de cette refonte de la procédure : fournir un classement fiable et équitable pour les étudiants. Réduire l'intérêt du parcours LEC à la seule bonification, c'est omettre toute la dimension d'enrichissement académique et intellectuel de ce parcours.

T. Piganneau s'interroge sur trois points : le score de 92 au TOEFL, l'intérêt de prévoir une procédure de type Parcoursup pour éviter les erreurs humaines, et la mise en place d'une bonification similaire au Certificat d'Etudes Juridiques (CEJ) pour le certificat LEC. S. Meritet rappelle que le score de 92 au TOEFL est une contrainte de score minimal imposée dans les conventions avec les universités partenaires. Quant à la procédure type Parcoursup, c'est tout l'objectif de cette « moulinette », qui va permettre de récupérer les moyennes académiques, les choix de filière et les certificats de niveau de langue des candidats à la mobilité. La « moulinette », conçue par la Cellule d'Aide au Pilotage, va ensuite envoyer un mail à chaque candidat pour lui présenter les choix possibles. R. Dorandeu ajoute que les étudiants en CEJ ont vocation à poursuivre des études de droit. Le volume de travail demandé est sans commune mesure avec celui demandé dans le cadre du parcours LEC.

Armin Gholami estime qu'enlever cette bonification équivaut en quelque sorte à dévaloriser le certificat LEC. Il fait le lien avec l'engagement étudiant qui donne lieu à bonification. L'UNEF souhaite conserver le système de bonification actuel des étudiants en parcours LEC cette année. R. Dorandeu répond qu'à l'issue de cette période transitoire, la bonification sera supprimée. Une réflexion plus globale sur l'attractivité des certificats va être lancée.

A. Mias demande de clarifier la définition de l'ordre de passage détaillé dans la page 2 du document et pointe une redondance éventuelle avec un autre paragraphe. S. Meritet précise que le document ne regroupe que des informations essentielles. Les étudiants vont être reçus en janvier par la Direction des Affaires Internationales selon un ordre de passage directement lié à leur classement par la moyenne académique. Elle propose de supprimer ce passage redondant dans le document.

C. Rochon souhaite que soit précisé dans le document qu'en cas d'admissibilité à la mobilité sortante, l'admissibilité à la mobilité spécifique prime sur l'admissibilité à la mobilité simple. S. Meritet confirme que le dernier paragraphe de la dernière page concerne cette disposition. Elle ajoute qu'au prochain Conseil d'Administration, une décision sera soumise au vote pour permettre aux étudiants de passer les tests de certification en allemand, italien et espagnol pour 10,20 euros. S. Mage informe les membres du Conseil qu'un travail est engagé pour habilitier Paris-Dauphine comme centre d'examen du TOEFL.

S. Mage propose de passer au vote.

La procédure de mobilité sortante 2018/2019 moyennant les 2 modifications est approuvée avec 20 voix pour et 2 abstentions.

5) Politique Handicap de Paris-Dauphine : bilan 2017/2018

S. Mage invite Sabine Persico, responsable du pôle « Handicap » à présenter le bilan de la politique Handicap de Paris-Dauphine.

Le pôle Handicap va intégrer la DFVE. Ses missions sont d'accueillir et accompagner les étudiants en situation de handicap dans leurs études et leur insertion professionnelle, et de mettre en œuvre, coordonner et développer la politique de l'université concernant le handicap. Le pôle « Handicap » et le SIUMPPS préconisent les aménagements nécessaires en concertation avec l'étudiant et les responsables pédagogiques. La décision d'aménagements est approuvée par la Vice-Présidente en charge de la Formation et de la Vie Etudiante. Le pôle handicap et le département de formation concerné suivent ensuite l'organisation des aménagements. En 2017-2018, 108 étudiants ont été

accompagnés par le pôle « Handicap », 98 pour un handicap définitif ou durable et 10 pour un handicap temporaire. Ces étudiants sont répartis dans les départements LSO (53), MSO (26), MIDO (21), Affaires Internationales (3), Ecole Doctorale (2) et Formation Continue (3). Aucun étudiant d'IPJ Paris-Dauphine n'est accompagné par le pôle Handicap. Entre 2012 et 2018, le nombre d'étudiants accompagnés a augmenté de 48,5 %. Ceci s'explique par l'amélioration de la prise en charge dans l'enseignement secondaire, une meilleure connaissance des dispositifs d'aménagements et la prise en compte des handicaps psychiques.

Les aménagements concernent à la fois des aides humaines (recrutement de 34 intervenants) et techniques (achats d'ordinateurs et d'un télé-agrandisseur). Pour l'insertion professionnelle, le pôle Handicap peut s'appuyer sur cinq entreprises partenaires (Groupe Caisse des Dépôts, Natixis, BPI France, BNP Paribas, Edmond de Rothschild) pour faire bénéficier les étudiants de séances individuelles de coaching, de diffusion d'offres de stage, d'alternance et d'emploi, et d'informations sur des forums et salons spécialisés.

En termes de sensibilisation, le pôle « Handicap » a organisé, du 20 au 24 novembre 2017, la Semaine du Handicap, qui a été intégrée à la Semaine de l'Egalité et de la Diversité en septembre 2018. Enfin, le pôle « Handicap » a actualisé les informations sur le handicap dans le site Internet et MyDauphine, et a mis à jour le guide de l'étudiant en situation de handicap.

B. Delzangles remercie le pôle Handicap pour sa contribution financière essentielle à la Semaine de l'Egalité et de la Diversité. Elle souhaite savoir comment est détecté le handicap psychique, et comment les enseignants y sont sensibilisés et en sont informés. Elle s'interroge sur la possibilité, avec l'accord de l'étudiant, de l'inciter à se rapprocher de l'équipe pédagogique de sa formation, et sur l'absence d'étudiants accompagnés à IPJ Paris-Dauphine. S. Mage répond que l'effectif d'IPJ Paris-Dauphine explique sans doute cette situation. S. Persico ajoute que les aménagements en cas de troubles psychiques nécessitent la présentation d'un certificat médical qui stipule le type de handicap et le suivi mis en place. En ce qui concerne l'information aux équipes pédagogiques, toutes les informations étant confidentielles, tout se fait obligatoirement avec l'accord de l'étudiant. S. Mage ajoute que d'expérience, les étudiants ne sont pas très à l'aise avec l'idée d'informer les enseignants. Pour B. Delzangles, cette information constituerait un excellent signal de vigilance et d'alerte.

S. Duizabo s'étonne du faible nombre d'étudiants accompagnés en formation continue et s'interroge sur l'opportunité de sensibiliser les étudiants à la rentrée. Les étudiants concernés ont peut-être déjà déclaré leur handicap auprès de leur employeur. S. Mage et Eric Campoy proposent d'intensifier la communication auprès des étudiants, des enseignants et des équipes pédagogiques. S. Mage ajoute que le pôle est dédié à la santé et au handicap et propose de mener une réflexion sur la communication à mener auprès des enseignants. S. Persico précise qu'en cas d'aménagements, l'étudiant et son département de formation sont systématiquement informés, y compris sur les délais de mise en place des aménagements. S. Mage informe par ailleurs qu'il est impossible d'organiser un accompagnement à distance dans les campus délocalisés. A Londres, les étudiants bénéficient d'un partenariat avec un centre de santé local.

S. Mage remercie S. Persico pour la qualité de sa présentation.

6) Avis sur les modalités de contrôle des connaissances 2018/2019 licences, masters en formations initiale et continue

S. Mage ouvre le débat.

A. Gholami s'interroge sur la modification intervenue dans les modalités du département MSO concernant les absences et craint une approche trop procédurière par rapport aux contraintes des étudiants et leur engagement étudiant. S. Mage précise qu'elle a signé un grand nombre de justificatifs d'absences dans le cadre de l'engagement étudiant. Denis Darpy rappelle que désormais, le département MSO dispose d'un cadre unique de contrôle des connaissances, quelle que soit la mention. Les annexes spécifient, pour chaque formation, en particulier les notes éliminatoires et les stages obligatoires. Tous les élus étudiants seront invités à participer au travail

autour de ces modalités, courant mars 2019, pour établir un premier bilan et proposer des pistes d'évolution.

T. Piganneau demande pourquoi, en L1 et L2 Mathématiques Informatique Economie, dans la partie 4 « Rôles des jurys », le paragraphe 4 « rôle du jury de rattrapage », il y a eu une modification. L'année dernière, le contrôle de connaissances précisait que « *le jury de rattrapage établit la liste des étudiants ajournés autorisés à s'inscrire dans l'année supérieure, inscription dite conditionnelle* ». Cela a été modifié par « *le jury de rattrapage établit la liste des étudiants ajournés autorisés à s'inscrire dans un des deux semestres de l'année supérieure, inscription dite conditionnelle* ».

L'UNI Dauphine s'interroge sur les raisons de la disparition de l'inscription conditionnelle dans l'année supérieure et la limitation de cette inscription conditionnelle à un des deux semestres de l'année supérieure. Marc Hoffmann répond que cette disposition n'est prévue ni dans le département LSO, ni dans le département MSO et ni en Master dans le département MIDO. Il ajoute que la conditionnelle ne rend pas un service pédagogique en autorisant un étudiant qui a raté les 4 cours fondamentaux de son premier semestre de L2 à aller suivre 8 cours fondamentaux pendant sa L3 (les 4 de L2 plus les 4 nouveaux en L3). Par ailleurs, les enseignements concernés sont tous progressifs, et même si cette disposition répond à une demande à court terme des étudiants, elle ne leur est pas favorable. Toutefois, certains enseignants ont souhaité conserver le principe d'une inscription conditionnelle car ils craignaient qu'un étudiant n'ayant pas validé un des deux semestres se retrouve « inactif » une partie de l'année suivante. Aussi, seule la possibilité de poursuivre un semestre en inscription conditionnelle a été conservée. M. Hoffmann propose de mettre en place un groupe de réflexion au sein du Conseil de département, regroupant des enseignants-chercheurs et des étudiants, pour trouver des solutions permettant de répondre à la situation d'étudiants ayant raté un semestre. L'une des alternatives à l'inscription conditionnelle pourrait être une forme de tutorat spécifique. A. Gholami ajoute que les études au sein du département MIDO sont parmi les plus exigeantes et difficiles, justifiant en partie l'existence de la conditionnelle. Il estime que se pose la question de la gestion du stress par les étudiants. Il pourrait être envisagé, par exemple, un réaménagement des cursus de Licence MIE avec un tronc commun concentrant toutes les matières à notes éliminatoires au lieu du système actuel qui prévoit des notes éliminatoires tout au long du cursus. T. Piganneau souhaite défendre l'idée que la conditionnelle pour une année doit être maintenue car un étudiant qui n'a pas validé certains enseignements sur deux semestres peut réussir à les valider pendant son année de conditionnelle. M. Hoffmann précise que les élus étudiants ne se sont pas exprimés sur ce sujet au Conseil de département. Il propose de mener une réflexion sur les notes éliminatoires. C. Rochon regrette que le jury de session, dans le département MIDO, ne puisse pas se prononcer sur l'opportunité d'autoriser ou non un étudiant à être admis en conditionnelle. Plus globalement, il demande aux départements de mettre en évidence, dans les documents, les modifications soumises au vote.

E. Campoy souhaite quelques précisions concernant trois articles des modalités du département MSO : l'impact des dispositions de l'article 8 en termes d'absences, l'obligation faite aux étudiants de poursuivre en apprentissage dans l'article 12, et l'application des dispositions de l'article 14 aux étudiants de M2 n'ayant pas validé tous les enseignements de M1. S. Mage ajoute que la poursuite d'études en apprentissage est une disposition règlementaire. D. Darpy précise que les modalités de l'article 14 répondent à des situations précises recensées par le pôle Apprentissage, qu'elles ont été validées par Joyce Amzalag, responsable du service juridique, et des juristes de Paris-Dauphine. L'article 12 spécifie que l'étudiant ne peut pas rompre son contrat d'apprentissage pour convenance personnelle. L'article 8, quant à lui, rappelle que le contrôle d'absences est obligatoire en apprentissage.

A la demande des élus étudiants, S. Mage procède au vote des modalités de contrôle des connaissances par département.

Les modalités de contrôle des connaissances du département LSO sont approuvées avec 18 voix pour et 3 abstentions. Les modalités de contrôle des connaissances du département MSO sont approuvées avec 18 voix pour et 3 abstentions. Les modalités de contrôle des

connaissances du département MIDO sont approuvées avec 12 voix pour, 7 abstentions et 2 voix contre. Les modalités de contrôle des connaissances du département DEP sont approuvées à l'unanimité avec 21 voix pour. Les modalités de contrôle des connaissances du département IPJ Paris-Dauphine sont approuvées à l'unanimité avec 21 voix pour.

7) Avis sur les projets de création de parcours Big Data & Digital Economy du Master SIREN : Cursus Tsinghua (Pékin-Chine) en formation continue et Cursus Paris en formation initiale

D. Darpy rappelle que ces deux projets sont jumeaux. Le Master SIREN va être lancé en septembre 2019 en réunissant les parcours IREN, MSI, MPPBS, Management des Télécoms et des Media autour de la question du digital et de son impact. En parallèle, l'université Tsinghua a demandé à Paris-Dauphine de travailler sur le Big Data et l'économie digitale, en mettant en place un parcours en formation continue dédié à la formation des futurs managers. L'objectif est une meilleure compréhension des enjeux de la transformation digitale. La maquette pédagogique est quasiment identique à celle du cursus en formation initiale à Paris en partenariat avec Renault. Les étudiants internationaux, à Paris, bénéficieront de bourses.

R. Camps-Robertson s'interroge sur la question de l'éthique. D. Darpy précise que les aspects éthique et protection des données seront abordés dans le cursus parisien.

S. Mage propose de passer au vote.

Les projets de création de parcours Big Data & Digital Economy du Master SIREN sont approuvés à l'unanimité avec 20 voix pour.

8) Avis sur les projets de création en formation continue

Executive Master Intelligence Artificielle (Paris)

S. Duizabo informe que cette formation vise à compléter l'offre de formation continue dans ce domaine. Ainsi, après l'ouverture de l'Executive Master en Big Data, portée par le CEREMADE, la présente proposition de formation est portée par le LAMSADE et est davantage orientée vers l'informatique. A la question d'E. Campoy sur le budget de cette nouvelle formation, S. Duizabo répond que le budget a été établi selon le référentiel actuel.

S. Mage propose de passer au vote.

Le projet de création de l'Executive Master Intelligence Artificielle (Paris) est adopté à l'unanimité avec 21 voix pour.

DU Audit de la gestion et des politiques publiques (Paris)

Cette formation a été conçue en réponse à un appel d'offres de la Cour des Comptes. Ce projet de formation, de très haut niveau, accompagne le développement de la House of Public Affairs. La Cour des Comptes incite à ouvrir ce DU à d'autres auditeurs d'organismes de contrôle d'Etat et à des auditeurs privés amenés à côtoyer des auditeurs publics. S. Mage précise que l'ouverture de cette formation est suspendue à la réponse de la Cour des Comptes.

S. Mage propose de passer au vote.

Le projet de création du DU Audit de la gestion et des politiques publiques (Paris) est approuvé à l'unanimité avec 20 voix pour.

Certificat Industrie 4.0 (Paris)

Cette formation a pour objectif que des professionnels issus du monde industriel réalisent l'impact de la transformation digitale. Ce projet est porté par le responsable du parcours Management des Procédés de Production des Biens et des Services (MPPBS). Cette formation concurrence les écoles d'ingénieurs par sa dimension managériale et système d'informations. Le point mort se situe à 8 ou 9 étudiants, avec un objectif de 15 à 20 inscrits.

S. Mage propose de passer au vote.

Le projet de création du Certificat Industrie 4.0 (Paris) est approuvé à l'unanimité avec 20 voix pour.

MBA Santé (délocalisé à Tunis)

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun programme similaire à Tunis. Le secteur de la santé tunisien est marqué par une cohabitation entre secteurs public et privé. Les tarifs de cette formation ne sont pas votés par le Conseil d'administration de Paris-Dauphine mais par Dauphine-Tunis. Ils devraient s'élever entre 6000 et 8000 euros en fonction de l'évolution du cours de la devise locale. Le point mort se situe entre 20 et 25 étudiants inscrits. E. Campoy s'interroge sur les moyens de se protéger de la forte dépréciation de la devise locale. S. Duizabo précise que cette question doit être traitée par Dauphine-Tunis. Les coûts doivent être supportés localement, Dauphine-Tunis s'engageant à reverser à Paris-Dauphine 5 % de son chiffre d'affaires annuel. La formation continue est quasi inexistante en Tunisie : c'est un marché sur lequel Paris-Dauphine doit se positionner.

S. Mage propose de passer au vote

Le projet de création du MBA Santé (délocalisé à Tunis) est approuvé à l'unanimité avec 21 voix pour.

Executive Master Principes et Pratiques de la finance islamique (délocalisé à Tunis)

Ce secteur se développe en Tunisie. Une première tentative de formation a été lancée, avec succès, avec un certificat sur cette thématique pour des salariés de la banque centrale tunisienne. L'objectif de ce cursus est de proposer ce domaine de formation aux autres opérateurs financiers tunisiens.

S. Mage propose de passer au vote.

Le projet de création de l'Executive Master Principes et Pratiques de la finance islamique (délocalisé à Tunis) est approuvé à l'unanimité avec 21 voix pour.

Executive Master Management et politiques de la culture à Tunis (Tunis)

La culture a été, pendant très longtemps, un domaine réservé à l'Etat. Le secteur culturel privé se développe aujourd'hui. Dauphine-Tunis a négocié le financement de la participation de 30 personnes pour une grande banque. Ce programme constitue une déclinaison du parcours Management des Organisations Culturelles adapté aux enjeux de développement locaux.

S. Mage propose de passer au vote.

Le projet de création de l'Executive Master Management et politiques de la culture à Tunis (Tunis) est approuvé à l'unanimité avec 20 voix pour.

Executive Master Data Science for Finance en partenariat avec l'Université Nova de Lisboa (Casablanca)

Ce diplôme est créé en partenariat avec une université portugaise qui a déjà développé ce programme au Portugal, et qui a signé un partenariat avec Paris-Dauphine pour le déployer au Maroc. Le tarif est fixé à 85 000 dirhams, comme les autres Executive Masters déployés à Casablanca.

S. Mage propose de passer au vote.

Le projet de création de l'Executive Master Data Science for Finance en partenariat avec l'Université Nova de Lisboa (Casablanca) est approuvé à l'unanimité avec 21 voix pour.

S. Mage remercie S. Duizabo pour la qualité de sa présentation.

9) Avis sur le projet de convention de partenariat entre le Master Finance parcours Finance (Etudes approfondies) et l'EISTI

Il s'agit d'un renouvellement d'un an, la nouvelle offre de formation de Paris-Dauphine étant mise en place à la rentrée universitaire 2019.

S. Mage propose de passer au vote.

Le projet de convention de partenariat entre le Master Finance parcours Finance (Etudes approfondies) et l'EISTI est approuvé à l'unanimité, avec 21 voix pour.

10) Avis sur la convention type de partenariat entre l'Association Dauphine Alumni et une Association de Master

S. Mage invite Sibylle Auboyneau, déléguée générale de Dauphine Alumni, à présenter le projet de convention type.

Les associations de Master ont un historique fort et ont tissé un tissu relationnel étroit avec les diplômés de Master. Depuis quelques années, Dauphine Alumni a fait de nombreux efforts pour développer ses relations avec l'université. Sur les 86 000 alumni en activité, Dauphine Alumni ne dispose que d'une base de 17 000 contacts renseignés. Le réseau des alumni est fortement dilué, avec des associations de Master qui gèrent leurs bases d'alumni de manière très variable. Ce projet de convention type vise à inciter les associations de Master à devenir partenaires de Dauphine Alumni, notamment en s'adossant à des clubs professionnels de Dauphine Alumni et en assurant une mise en commun des bases de données d'alumni.

A. Gholami se déclare favorable à cette convention type. Il regrette cependant que Dauphine Alumni ne déploie pas une offre de services dédiés pour les étudiants de L1, L2 et L3 alors qu'ils acquittent une cotisation forfaitaire de 90 euros. S. Auboyneau rappelle que le programme de mentoring mis en place notamment pour les étudiants de Licence rencontre un grand succès et constitue une première étape.

S. Mage propose de passer au vote.

La convention type de partenariat entre l'Association Dauphine Alumni et une Association de Master est approuvée à l'unanimité, avec 20 voix pour.

11) Questions diverses

S. Boutillier informe les membres du Conseil que les derniers statuts du SUAPS ont été mis en place en 1980. Il a été nécessaire de les actualiser pour les mettre en conformité avec les statuts de l'université. M. Delaygue s'interroge sur la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) dont l'un des objectifs est de financer le sport, et la possibilité de diminuer le montant de la cotisation sport. S. Mage précise qu'il est prévu que Paris-Dauphine reçoive une enveloppe de 41 euros par étudiant, destinée à financer le développement de la politique sportive, de la vie associative, de la prévention santé et de la vie étudiante en général. Pour l'année universitaire 2018-2019, en l'absence de versement effectif de cette enveloppe financière, Paris-Dauphine a souhaité sécuriser ses différents budgets. Les fonds de reversement de la CVEC seront dédiés à la vie étudiante. L'allocation de ces fonds fera l'objet d'une prise de décision collective. En réponse à T. Piganneau, S. Boutillier précise que les représentants étudiants ont toujours été désignés au conseil des sports.

C. Rochon fait part aux membres du Conseil des difficultés rencontrées par le Bureau des stages du département MSO. D. Darpy ajoute qu'un groupe de travail sur ce sujet va être mis en place.

La séance est levée à 20h30.